



Communiqué de presse

Première édition des résidences d'artistes à travers tout le territoire transfrontalier lémanique : appel à projets

Le Conseil du Léman lance un appel à projets aux artistes du bassin lémanique, toutes disciplines confondues. A la clef, trois à six mois de résidence transfrontalière pour développer un travail de recherche ou de création dès le 15 septembre 2021. Emergents ou confirmés, les artistes choisissent la thématique qu'ils souhaitent explorer ou approfondir ainsi que le lieu de résidence, adapté à la pratique de leur art. Ce nouveau dispositif consiste à mettre en place des résidences artistiques sur le bassin lémanique, afin de soutenir la création sous toutes ses formes, tout en contribuant à valoriser le territoire transfrontalier, ses habitants et ses artistes.

Réservée aux artistes professionnels ayant leur domicile sur le territoire de l'un des cinq membres du Conseil du Léman (cantons de Genève, de Vaud et du Valais, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie), cette initiative les invite à traverser la frontière le temps de leur résidence, tout en gardant un ancrage lémanique. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 21 mai 2021 avant examen du jury technique composé des représentants des services culturels des Cantons et des Départements. Le Comité du Conseil du Léman sélectionnera les candidats lauréats courant juillet 2021 et les résidences débuteront à partir de septembre 2021.

Avec pour objectif de répondre aux enjeux du vivre ensemble tout en étant en synergie avec les dynamiques culturelles existantes, cette première édition des résidences artistiques vise aussi à soutenir les acteurs culturels de l'espace lémanique durement touchés par la crise de la COVID. En cette période difficile, la collaboration transfrontalière participe également à apporter des réponses aux enjeux de solidarité et de cohésion au sein d'un territoire interconnecté et interdépendant de part et d'autre de la frontière. Cet appel à projets doit ainsi contribuer à renforcer des conditions-cadre stimulantes pour la création artistique tout en favorisant la circulation des acteurs culturels à l'échelle lémanique.

Ce nouveau dispositif s'inscrit en complémentarité avec les actions mises en œuvre par la Commission Jeunesse Lémanique et Culture visant au soutien des acteurs culturels du Bassin Lémanique. A noter que la campagne de financement des projets culturels et sportifs 2022 est ouverte jusqu'au 15 juin 2021. Plus d'informations sont disponibles sur le site du Conseil du Léman.

Contact

- **Chrystelle BEURRIER**, Vice-Présidente du Département de la Haute-Savoie, en charge de l'Education, Jeunesse, Sports et Présidente de la Commission Jeunesse Lémanique et Culture du Conseil du Léman, +33 (0)4 50 33 58 61 – P. +33 (0)6 89 19 46 62 / media@hautesavoie.fr
- **Pascal BROULIS**, Président du Conseil du Léman, Conseiller d'Etat vaudois, Chef du DFIRE, +41 21 316 20 01

Informations sur l'appel à candidature

- **Nathalie HELLEN**, coordinatrice des résidences artistiques pour le Conseil du Léman residences@conseilduleman.org; +41 (0)79 5678 550

Le Conseil du Léman rassemble depuis 1987 les cantons de Genève, de Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, avec un objectif de concertation transfrontalière à l'échelle de l'espace lémanique. www.conseilduleman.org